

---

POUR  
UNE RÉPUBLIQUE  
**ANTIRACISTE**

---





La journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, instituée par l'ONU en 1966 ([Résolution 2142 \(XXI\)](#)), est célébrée chaque année le 21 mars pour commémorer ce jour de 1960 où, à Sharpeville (en Afrique du Sud), la police a ouvert le feu et tué 69 personnes lors d'une manifestation pacifique contre les lois relatives aux laissez-passer imposées par l'apartheid.

L'année précédente, le 21 décembre 1965, l'Assemblée générale des Nations Unies avait adopté la [Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale](#), marquant ainsi une étape décisive dans l'effort mondial d'éradication du racisme.

En 1979, l'Assemblée générale a adopté un Programme d'activités à entreprendre au cours de la seconde moitié de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale ([A/RES/34/24](#)). Elle a également décidé qu'une semaine de solidarité avec les peuples en lutte contre le racisme et la discrimination raciale, commençant le 21 mars, serait organisée chaque année par l'ensemble des États.

Cette année 2025 marque le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Si des progrès majeurs ont été accomplis en ce sens dans de nombreux pays, le racisme et les discriminations raciales demeurent des phénomènes structurants de nos sociétés modernes.

Alors que l'arrivée au pouvoir d'extrêmes droites racistes et réactionnaires menace directement des millions de personnes à travers le monde, mais aussi la fabrique démocratique de nos sociétés, c'est plus que jamais, comme le rappelle l'ONU, « le moment de réaffirmer notre engagement en faveur de l'égalité et de poursuivre les efforts visant à éliminer le racisme, en garantissant l'égalité de traitement pour tous les individus. »

---

# 1 / Racisme et discriminations systémiques

---



La persistance du racisme dans nos sociétés s'explique par le caractère systémique de ce phénomène ancien. Il s'agit d'un processus dont les prémices remontent au 15<sup>e</sup> siècle, qui s'est constitué avec l'expansion européenne et la naissance du capitalisme autour de la traite atlantique au 16<sup>e</sup> siècle, s'est diffusé à travers la colonisation de l'Afrique et de l'Asie, et s'est maintenu jusqu'à nos jours. Il fonctionne suivant une mécanique bien huilée (différenciation > péjoration > stigmatisation > essentialisation > légitimation des violences et inégalités) qui produit une conception du monde, une philosophie, une idéologie qui, à défaut d'être pertinente, possède une cohérence relative. Enfin, il génère et entretient des violences et discriminations qui touchent aux différentes sphères de la société telles que la justice pénale, l'emploi, le logement, la santé, le pouvoir politique et l'éducation.

En France, chaque année, 1,2 million de personnes seraient victimes d'au moins une atteinte à caractère raciste (injures, menaces, violences ou discriminations). Ce sont autant des femmes que des hommes, mais deux fois plus souvent des jeunes que des quadragénaires. Les immigré·es et encore plus leurs descendant·es se disent incomparablement plus touché·es que les Français·es né·es en France. Les personnes plus modestes, les chômeur·euses et les habitant·es des quartiers prioritaires indiquent aussi beaucoup plus souvent être victimes de discriminations. Or, seules 12 600 infractions à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux ont été enregistrées par les forces de l'ordre en 2022. Et en 2021, seules 1 382 condamnations ont été prononcées pour infractions à caractère raciste ou commises avec la circonstance aggravante de racisme, dont 4 pour discrimination en infraction principale.

Le plus souvent, les personnes victimes de racisme ont subi des agressions verbales et, du fait de la complexité à qualifier judiciairement un acte raciste, peu de poursuites sont engagées, ce qui peut décourager les personnes à porter plainte. Cet acte n'est pas anodin et représente une étape douloureuse pour la victime, déjà éprouvée par les faits qu'elle a subis. Les difficultés à s'exprimer, la honte ou encore la peur des représailles, peuvent représenter des éléments décourageant d'aller déposer plainte. Sur la période 2013-2018,

25 % des victimes de menaces ou violences physiques « racistes » et 5 % des victimes d'injures « racistes » ont, en moyenne, fait le déplacement en commissariat de police ou brigade de gendarmerie et seules 14 % et 2 % de ces victimes ont déclaré avoir formellement déposé plainte.

**EXTRAIT DU COMMUNIQUÉ DU GROUPE LFI-NFP,  
« Il faut reconnaître l'assassinat de Djamel Bendjaballah  
comme un crime raciste » (14/02/25)**

Jeudi 13 février, nous avons reçu à l'Assemblée nationale la famille de Djamel Bendjaballah, 43 ans, assassiné par un militant d'extrême droite. Le 31 août dernier, Jérôme Décofour, responsable régional d'un groupuscule nommé Brigade Française Patriote, l'écrase à 3 reprises sous les yeux de sa fille de 10 ans.

Dans les mois précédant ce crime, Jérôme Décofour multipliait les intimidations et les injures islamophobes envers sa victime, lui envoyant des saucissons marqués du mot « halal » et le traitant de « sale bougnoule ». 20 armes seront retrouvées à son domicile et 2 dans son coffre.

De son vivant, Djamel Bendjaballah avait d'ailleurs porté plainte pour « injure raciste » à plusieurs reprises, des plaintes classées sans suite par le Parquet sans raison valable.

Nous demandons à ce que l'instruction retienne le motif raciste de ce crime. L'appartenance de l'assassin à un groupe néonazi violent et la multiplication de ses agressions islamophobes ne laissent place à aucun doute sur la motivation haineuse et raciste de son acte. [...]

Seules 2 % des victimes de discrimination liée à l'origine, la couleur de peau ou la religion supposées ont déclaré s'être déplacées au commissariat de police ou en brigade de gendarmerie pour signaler les faits subis. Si la discrimination semble pouvoir survenir dans n'importe quel contexte ou environnement, les victimes déclarent le plus souvent avoir subi ces atteintes dans un contexte lié au travail (35 % de l'ensemble des victimes).

Les personnes ayant une origine étrangère ou perçues comme telles sont davantage exposées au chômage, à la précarité sociale, à de mauvaises conditions de logement et à un moins bon état de santé. Des recherches mettent également en lumière les inégalités scolaires liées à l'origine ou au territoire, qui compromettent l'insertion professionnelle des plus jeunes et leurs conditions de vie ultérieures. Les personnes d'origine immigrée ou perçues comme telles sont enfin surexposées aux contrôles policiers et à des relations dégradées avec les forces de l'ordre.

Dans son rapport de 2020 le Défenseur des droits expliquait : *« L'ampleur et la persistance des discriminations fondées sur l'origine en France témoignent d'inégalités cumulatives résultant de l'interaction de pratiques volontaires ou non, individuelles et structurelles, qui portent préjudice à un groupe donné. Il est donc nécessaire de les penser dans leur dimension « systémique », autrement dit dans le cadre d'analyse plus large des représentations collectives, des rapports sociaux spécifiques, source de domination, et des inégalités socio-économiques qui structurent la société. »*



---

# 2 / Pour une République antiraciste

---





Après l'échec du plan contre le racisme (2018-2020) proposé par Edouard Philippe, il a fallu attendre 2023 pour que le gouvernement semble se saisir de nouveau du sujet avec la présentation par Elisabeth Borne d'un nouveau plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026) qui s'avère déjà très en deçà de ce qu'il faudrait.

Non seulement il ne contient essentiellement que des mesures d'affichage, mais il est censé s'appliquer à moyens constants, alors même que les ministères chargés de son application subissent une austérité sans précédent, démontrant le peu de volonté d'effectivité de ce plan. Plus fondamentalement, il ne présente aucune réflexion sur les origines et les moyens indispensables pour lutter contre les discriminations systémiques pourtant indispensables à la mise en place d'une réelle politique publique antiraciste.

Stigmatisation des personnes de confession musulmane et en particulier des femmes, adoption d'une énième loi anti-immigré-es directement inspirée du programme du RN, nomination d'un ministre de l'Intérieur qui parle de « Français de papier » et de « régression ethnique », reprise par le Premier ministre des mensonges xénophobes sur la « submersion migratoire », instrumentalisations de la lutte contre l'antisémitisme... Par ses discours et politiques racistes et xénophobes, le gouvernement Macron/Bayrou, illégitime d'un point de vue démocratique et malfaisant du point de vue écologique, économique et social, se fait aussi fossoyeur de nos principes républicains. Il s'inscrit dans l'offensive mondiale menée par la droite extrême et l'extrême droite qui s'attaque partout aux droits et libertés fondamentales pour perpétuer la domination capitaliste, son exploitation des êtres humains et sa destruction de la planète.

Le racisme, sous toutes ses formes, sert ainsi à diviser le peuple et à justifier les inégalités. Nous le combattons radicalement pour unifier toutes celles et ceux qui ont justement intérêt à tout changer. Nous portons un projet universaliste contre le racisme et les discriminations. L'universalité des droits n'est pas négociable en République : toutes celles et ceux qui adhèrent au programme « liberté, égalité, fraternité » sont français-es, citoyen-nes, et donc égales et égaux. De ce principe en droit, il faut faire une réalité de fait. C'est ce qui permet à la France d'être un pays créolisé, où chaque être humain s'enrichit dans sa relation aux autres.

## A/ AMÉLIORER LE CADRE LÉGISLATIF

---

- **Consolider le droit de la non-discrimination** et le rendre plus lisible et accessible en réunissant l'ensemble des différentes dispositions dans un code unique
- **Abroger la loi « séparatisme »** et le contrat d'engagement républicain - Proposition de loi visant à abroger le contrat d'engagement républicain et l'extension abusive des motifs de dissolution d'associations(04/07/23)

## B/ DÉVELOPPER DE NOUVEAUX ORGANES ET OUTILS

---

- **Mettre en place un plan interministériel** pour analyser, prévenir et lutter contre l'islamophobie et l'antisémitisme en France, et contre ses effets sur la vie des populations qui le subissent
- **Créer un Commissariat à l'égalité** doté d'un corps d'inspectrices et d'inspecteurs et de moyens humains et financiers conséquents pour coordonner les politiques publiques
- **Créer un Observatoire des discriminations** et des pôles spécialisés au sein des services publics et des cours d'appel
- **Donner plus de moyens à la Défenseure des droits**

## C/ MENER DES POLITIQUES PUBLIQUES SPÉCIFIQUES

---

- **Renforcer les obligations à la charge des administrations publiques** et des entreprises privées par la création d'un pôle de prévention des discriminations lors du rétablissement des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en charge de la formation, sensibilisation des salarié-es, d'évaluation des pratiques
- **Mettre en place des règles contre les biais discriminatoires des intelligences artificielles** et technologies médicales, notamment sur la qualité des ensembles de données d'entraînement et les procédures d'essai pour la détection et la correction des préjugés
- **Généraliser les campagnes de testing** et expérimenter les dossiers anonymes dans l'accès à l'emploi, au logement, aux études supérieures...
- **Multiplier les aires d'accueil, améliorer leur localisation et garantir l'accès aux besoins essentiels (eau, électricité, internet...) pour les gens du voyage** ; favoriser la scolarisation par le respect de l'obligation de scolarisation à la charge des communes (substitution du préfet), l'articulation entre enseignement présentiel/distanciel et l'accompagnement scolaire et financier des familles
- **Faire des grands plans de lutte contre le racisme et les violences sexistes et sexuelles dans le sport** et les compétitions sportives

## D/ MIEUX FORMER ET ENCADRER LA POLICE

---

- **Porter à deux ans la formation des élèves gardiens de la paix**, réviser son contenu - [Proposition de loi visant l'interdiction des techniques d'immobilisation létales](#) (06/02/19)
- **Mettre en place le récépissé de contrôle d'identité** par les forces de l'ordre pour lutter contre le contrôle au faciès, accompagné de dispositifs de formation, de contrôle et de sanctions - [Proposition de loi relative à la mise en place d'un récépissé dans le cadre d'un contrôle d'identité](#) (20/12/17) - [Proposition de loi relative à l'instauration d'un récépissé dans le cadre d'un contrôle d'identité](#) (15/09/20)
- **Instaurer des zones sans contrôle d'identité** en dehors d'un flagrant délit, comme c'était la règle avant l'inflation législative antiterroriste
- **Renforcer la protection des victimes et témoins** et faciliter les recours collectifs
- **Abroger la loi Cazeneuve sur le refus d'obtempérer**, dite « permis de tuer » et créer une commission « Vérité et Justice » sur les violences policières ayant entraîné la mort ou la mutilation de citoyen·nes pour en établir toutes les responsabilités - [Proposition de loi visant à abroger l'article L. 435-1 du code de la sécurité intérieure](#), (20/07/23)

# E/ RENFORCER L'ÉDUCATION ET LA FORMATION ; MOBILISER LA CULTURE

---

- **Renforcer l'éducation à l'égalité**, contre le sexisme et les discriminations, dans les programmes scolaires
- **Développer de manière pluridisciplinaire la recherche universitaire**, la formation des enseignant-es et le contenu des programmes et manuels scolaires sur l'histoire de l'esclavage, de la colonisation et de l'immigration
- **Instaurer le 4 février comme jour férié national en mémoire des victimes de l'esclavage** et de leurs luttes s'ajoutant au jour de commémoration spécifique à chaque territoire d'Outre-mer - Proposition de loi relative à la création d'un jour férié national commémorant l'abolition de l'esclavage par la République française (30/05/18)
- **Ouvrir les archives sur les guerres de décolonisation** et la discussion quant aux demandes de restitution et de circulation des biens culturels issus de la colonisation
- **Reconnaître le massacre des Algériens du 17 octobre 1961** comme un crime d'État au cours d'une journée nationale de commémoration
- **Garantir la diversité dans les industries culturelles** et les systèmes de financement redistributifs des Centres nationaux du livre, de la musique et du cinéma et conditionner les financements au respect de la lutte contre les discriminations

# F/ FAIRE FRANCE DE TOUT BOIS

---

- **Garantir le droit du sol intégral à tous les enfants nés en France**, le rétablir sur l'ensemble du territoire national et faciliter l'accès à la nationalité française
- **Instituer le droit de vote des étrangers aux élections locales** - Proposition de loi constitutionnelle visant à accorder le droit de vote aux élections locales aux étrangers et étrangères non ressortissantes de l'union européenne résidant en France (08/12/23)
- **Abroger la loi Darmanin/Le Pen de 2024** et garantir un accueil digne et le droit d'asile (en réformant le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile - Cesda)
- **Respecter les droits fondamentaux des enfants étrangers** : abroger les tests osseux, interdire l'enfermement des enfants dans les centres de rétention administrative (CRA), et appliquer la présomption de minorité - Proposition de loi visant à instaurer une présomption de minorité et à interdire les tests osseux (21/01/25)



